

Q1. La silicose est une atteinte :

- A. de la plèvre
- B. des bronches
- C. du tissu pulmonaire de soutien
- A. Pleuro-diaphragmatique
- B. Pleuro-péricardique

Q2. L'asbestose est une maladie pulmonaire chronique qui présente à la radiologie du thorax de face:

- A. Des micronodulations
- B. Une forte réticulation
- C. Un bronchogramme aérique
- D. Des masses pseudo tumorales
- E. Une image pariétale

Q3: L'enregistrement des débits expiratoires de pointe (DEP) est un examen pratiqué lors de la démarche diagnostic de l'origine professionnelle de l'asthme. Donnez les propositions exactes le concernant?

1. C'est un examen qui met en évidence la relation entre l'exposition professionnelle et les variations de calibre des bronches
2. Des variations des DEP de plus 20% durant une journée de travail sont considérés comme significatives
3. C'est un examen pratiqué pendant et en dehors du travail par un opérateur
4. C'est un examen subjectif effectuer pendant et en dehors du travail par le concerné
5. Des variations des valeurs des DEP de plus de 12% doivent être considérés comme significatives

A(1,2,4)

B(3,4,5)

C(1,2,3,5)

D(3,5)

E(1,3)

Q4: Quels sont les paramètres physiques et biologiques qui permettent d'objectiver une diminution de la contamination interne chez un travailleur exposé à des radioéléments?

1. La période radioactive du radioélément
2. Le débit de dose
3. La 1/2 vie biologique du radioélément
4. L'anthroporadiamétrie
5. La 1/2 vie physique du radioélément

A(2,3,4,5)

B(1,3,5)

C(1,4)

D(2,3,4)

E(2,4,5)

Q16: La reconnaissance d'une maladie professionnelle est conditionnée par :

1. La connaissance parfaite du poste de travail et des antécédents professionnels.
2. La connaissance détaillée des 85 tableaux des maladies professionnelles.
3. L'existence de la notion de présomption d'origine
4. Le respect du délai de prise en charge.

Q5: Tout

- A.
- B.
- foi
- C.
- D.
- pas
- E.

Q6: A pro
sont les r

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

A (1,3,5)

Q7: Parm
sont juste

- 1.
- 2.
- 3.
- long
- 4.
- 5.

A(1, 2)

Q8: Les fa

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

A(1, 3, 5)

Q9: Parmi
profession

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Q10: le car

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

A(1, 2, 3, 4)

C.H.U. Constantine
DR. M. L. KHALDI
MAITRE ASSISTANT
MEDECINE DE TRAVAIL

Q22: A propos

1. Car

Q5: Tout toxique ayant pénétré à l'intérieur de l'organisme :

- A. Va s'accumuler au niveau des organes de prédilection ;
- B. Sera complètement éliminé par l'organisme après dégradation métabolique au niveau du foie ;
- C. Peut causer une intoxication chronique au bout de quelques années d'exposition ;
- D. Va causer des lésions irréversibles au niveau des organes de prédilection à chacun de ses passages ;
- E. Ne provoquera aucune lésion si le traitement a été instauré précocement.

Q6: A propos de l'exposition interne de l'organisme aux rayonnements ionisants : quelles sont les réponses exactes ?

- 1. Il s'agit d'une irradiation de l'organisme
- 2. C'est une incorporation des radioéléments dans l'organisme
- 3. Elle peut être partielle ou globale
- 4. L'organisme est susceptible d'entrer en contact direct avec une source radioactive
- 5. L'exposition interne est possible par voie oculaire

A (1,3,5) B(2,4,5) C(1,2,3,4,5) D(3,4) E(1,2,3)

Q7: Parmi les propositions suivantes concernant les troubles musculosquelettiques, lesquelles sont justes ?

- 1. Les TMS sont le résultat de lésions soudaines ou spontanées
- 2. Les TMS sont des pathologies multifactorielles
- 3. Les TMS résultent de l'application de contraintes mécaniques, soutenues ou répétées sur de longues périodes
- 4. Les TMS sont d'installation et d'évolution rapide
- 5. Les TMS touchent essentiellement les membres inférieurs

A(1, 2) B(2, 3) C(3, 5) D(2, 4) E(1, 2, 5)

Q8: Les facteurs de risque biomécaniques pour les TMS de l'épaule sont :

- 1. Les travaux avec bras au-dessus de l'horizontale
- 2. Les postures statiques
- 3. L'âge de la personne
- 4. Les facteurs psychosociaux
- 5. Les Gestes répétitifs

A(1, 3, 5) B(1, 2, 3, 4, 5) C(2, 3) D(1, 5) E(1, 2, 5)

Q9: Parmi les facteurs de risque susceptibles de favoriser la survenue d'un asthme professionnel. Lesquels sont les plus importants à prendre en compte ?

- 1. Le tabagisme
- 2. L'exposition professionnelle à des gaz et vapeurs toxique
- 3. L'intensité de l'exposition aux particules présentes dans l'atmosphère du travail
- 4. L'Atopie
- 5. Le type d'allergène

A(1, 2, 3, 4, 5) B(4) C(2, 3, 5) D(1, 4) E(1, 2, 4, 5)

Q10: le cancer professionnel est caractérisé par :

- 1. Facteurs de risque multiples
- 2. Cumul d'exposition et expositions multiples
- 3. Cancer primitif
- 4. Résulte d'une exposition professionnelle
- 5. Sous-reconnaissance générale des cas

A(1, 2, 3, 4, 5) B(1, 3, 4) C(1, 2, 4, 5) D(1, 3, 4, 5) E(1, 2, 4)

Q11: La prévention

- 1. L'action sur
- 2. Le port de
- 3. Empêcher l
- 4. La protecti
- 5. Dépister un

A(1, 3, 5)

Q12: Les agents bio
critères suivants :

- 1/Comprend
- 2/Comprend
- propagation
- 3/Comprend
- constituer un
- possible mais
- 4/Comprend
- danger série
- n'existe géne

A. (1,2)

Q13: Quelles sont

- 1. Les effet
- s'accumule c
- 2. Elle résu
- 3. Les effet
- s'accumule c
- 4. Elle rés

A(1, 2)

Q14: parmi les ét
pulmonaire prof

- 1. Arsenic
- 2. Rayonne
- 3. Chrome
- 4. Nickel
- 5. Oxydes

A(2, 3)

Q15: Le diagnosti

- 1. du lise
- 2. des Hé
- 3. d'une
- 4. d'une
- 5. d'un

A(1, 3)

G.H.U. Constantine
DR. M. L. KHALDI
MAÎTRE ASSISTANT
MÉDECINE DE TRAVAIL

Q26: Suite à la décision
la vaccination :

- A. Je suis en princ
- B. Le vaccin est in

Q11: La prévention collective des risques biologiques se base sur ?

1. L'action sur les portes d'entrée
2. Le port de gants, lunettes et de protection contre les projections
3. Empêcher l'accès au réservoir
4. La protection des plaies avec un pansement
5. Dépister un malade <<réservoir>> et mettre en place des mesures d'isolement.

A (1, 3, 5)

B (1, 2, 4)

C (2, 4, 5)

D (1, 5)

E (1, 2, 3, 4)

Q12: Les agents biologiques sont considérés comme agents biologiques pathogènes, selon les critères suivants :

- 1/Comprend des agents biologiques non susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme.
- 2/Comprend des agents biologiques pouvant provoquer une maladie chez l'homme, leur propagation dans la collectivité est peu probable, il existe une prophylaxie et un traitement.
- 3/Comprend des agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs, leur propagation dans la collectivité est possible mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace.
- 4/Comprend des agents biologiques qui provoquent des maladies chez l'homme et constituent un danger sérieux pour les travailleurs, le risque de leur propagation dans la collectivité est élevé, il n'existe généralement ni prophylaxie ni traitement.

A. (1,2)

B. (1, 2, 3)

C. (2, 3, 4)

D. (1, 2,4)

E. (1, 3,4)

Q13: Quelles sont les propositions exactes à propos de l'intoxication chronique au plomb?

1. Les effets engendrés par des expositions répétées n'apparaissent que lorsque le toxique s'accumule dans l'organisme et atteint une concentration seuil.
2. Elle résulte d'une exposition de courte durée et d'une absorption rapide du toxique.
3. Les effets engendrés par des expositions répétées s'additionnent sans que le toxique ne s'accumule dans l'organisme.
4. Elle résulte d'expositions répétées pendant une longue période de temps.

A (1, 2)

B (1, 4)

C (2, 3)

D (3, 4)

E (Aucune des réponses)

Q14: parmi les étiologies suivantes, lesquelles peuvent provoquer un cancer broncho-pulmonaire professionnel ?

1. Arsenic
2. Rayonnements ionisants
3. Chrome
4. Nickel
5. Oxydes de fer

A (2, 3)

B (2, 3, 4)

C (1, 2, 3, 4, 5)

D (2, 5)

E (2, 3, 4, 5)

Q15: Le diagnostic d'une intoxication au plomb repose entre autres sur la mise en évidence:

1. du liserai de Burton avec hyper salivation.
2. des HGB avec une HTA.
3. d'une concentration massive de sulfure de plomb dans l'atmosphère de travail.
4. d'une anémie normo ou hypochrome.
5. d'un méga colon transitoire avec des niveaux hydro-aériques.

A(1, 3)

B(1, 2, 5)

C(2, 3, 4)

D(1, 3, 4)

E(2, 4)

Q26: Suite à la décision prise, Mr B.M s'interroge sur l'efficacité vaccinale. Puisque j'ai entamé la vaccination :

- A. Je suis en principe protégé contre l'infection ;
- B. Le vaccin est inefficace ;
- C. Je n'ai pas contracté l'infection ;

Q16: La reconnaissance d'une maladie professionnelle est conditionnée par :

1. La connaissance parfaite du poste de travail et des antécédents professionnels.
2. La connaissance détaillée des 85 tableaux des maladies professionnelles.
3. L'existence de la notion de présomption d'origine.
4. Le respect du délai de prise en charge.
5. Le respect de la liste indicative des travaux susceptibles de provoquer la maladie.

A (1, 2, 3)

B(1, 2, 4)

C(2, 3, 5)

D(1, 3, 4)

E(1, 4, 5)

Q17: On parle de rayonnements indirectement ionisants en rapport avec la formation de quel type d'atome ?

- A. Stable
- B. Radioactif
- C. Radicaux libres
- D. Isotope
- E. Isobare

Q18: La reconnaissance d'un cancer en maladie professionnelle nécessite

1. Une durée d'exposition minimale (si mentionnée dans le tableau)
2. Que la profession soit définie dans une liste (si la liste est limitative)
3. L'absence de facteurs de confusion (le tabac)
4. Que Le cancer soit primitif
5. Délais de prise en charge respecté

A(1,2,3,4,5)

B (2,4,5)

C (1,2,4,5)

D (1,2,3,4)

E (2,3,4,5)

Q19: Parmi les propositions suivantes concernant La fraction de risque attribuable des cancers à une exposition professionnelle, laquelle est juste?

- A. Son estimation dans la population ne prend pas en compte la proportions des sujets exposés aux cancérogènes
- B. Son estimation dans la population des exposés est généralement plus élevée que dans la population générale
- C. Elle estime la proportion des cas qui auraient pu être malades si l'exposition à l'agent en question n'avait pas existé
- D. Celle de tous les cancers est estimée à 20 %
- E. Celle des cancers vesicaux est estimée à un taux de 40 %

Q20: Parmi les professions suivantes, certaines présentent un excès de risque de cancers de la vessie, lesquelles?

1. Les radiologues
2. La fabrication des encres et des peintures
3. La fabrications des colorants à base d'amines aromatiques
4. les enseignants
5. Les infirmiers

A(1, 2)

B(2, 3)

C(1, 3, 5)

D(1, 2, 4)

E(2, 3, 4)

Q21: Les anomalies radiologiques pulmonaires parenchymateuses 2/1 t/t sont de :

- A. Catégorie 3 avec opacités irrégulières de diamètre de 3 mm
- B. Catégorie 2 avec opacités irrégulières
- C. Catégorie 2 avec opacités arrondies de diamètre moins de 1,5 mm
- D. Catégorie 2 avec opacités régulières de diamètre moins de 1,5 mm
- E. Catégorie 2 avec opacités arrondies de diamètre de 10 mm

C.H.U. Constantine
Dr. M. I. KHALDI
MÉTIER ASSISTANT
MÉDECINE DE TRAVAIL

Q22: A propos de la période radioactive: quels sont les affirmations exactes ?

1. Caractéristique des rayonnements non ionisants
2. C'est le temps (T) au bout duquel le nombre d'atomes radioactifs est diminuer de moitié
3. C'est le nombre de désintégration par seconde
4. C'est le paramètre de radioprotection de l'exposition interne
5. Cette grandeur est utilisée en radioprotection en cas d'exposition externe

A(1,2)

B(1,2,4,5)

C(1,3,5)

D(2,4)

E(1,4)

Q23: dans l'examen clinique de l'épaule, le Palm up test ?

- A. Traduit une tendinite du Subscapulaire
- B. Traduit une tendinite du sous-épineux
- C. Traduit une ténosynovite du tendon du long biceps
- D. Traduit une tendinite des fléchisseurs des doigts
- E. Il traduit une épicondylite médiale

Q24: Le code suivant : 3/3 t/t évoque

X	X

- A. Une densité cachant en partie l'arborescence broncho-vasculaire, opacités irrégulières, taille de plus de 10 mm siégeant au niveau des zones inférieures droite et gauche
- B. Une densité cachant totalement l'arborescence broncho-vasculaire, opacité irrégulière, taille supérieure à 1,5 mm siégeant au niveau des zones inférieures droite et gauche
- C. Une densité cachant totalement l'arborescence broncho-vasculaire, opacité irrégulière, taille plus de 3 mm siégeant au niveau des zones inférieures droite et gauche
- D. Une densité ne cachant pas l'arborescence broncho-vasculaire, opacité arrondie, taille moins de 1,5 mm siégeant au niveau des zones inférieures droite et gauche
- E. Une densité cachant en partie l'arborescence broncho-vasculaire, opacité arrondie, taille plus de 10 mm siégeant au niveau des zones inférieures droite et gauche

Mr B.M âgé de 35 ans occupant le poste de technicien de la santé au sein d'une structure de soins. Le 15 Février 2021, il se présente à la consultation pour une symptomatologie évoquant une infection au covid-19 qui fut confirmée par un test PCR et a bénéficié d'un confinement de 10 jours.

A l'interrogatoire, le patient évoque qu'il a reçu une première dose de vaccin anti-covid 19, 18 jours auparavant.

Q25: Dans ce cas, doit-on :

- A. Poursuivre la vaccination ;
- B. Instaurer le traitement anti-covid 19 et reprendre la vaccination quelques jours après ;
- C. Poursuivre la vaccination en même temps que le traitement ;
- D. Traiter puis reprendre la vaccination après quelques mois ;
- E. Arrêter la vaccination définitivement.

C.H.U. Constantine
DR. M. L. KHALDI
MAITRE ASSISTANT
MEDECINE DE TRAVAIL

Q26: Suite à la décision de la vaccination :

- A. Je suis en pause
- B. Le vaccin est contre-indiqué
- C. Si j'avais reçu le vaccin, j'aurais pu développer mon infection
- D. Une fois guéri, je dois continuer à développer mon infection
- E. Poursuivre jusqu'à la fin de la période de latence

Deux mois plus tard, Mr B.M présente un taux d'IgG élevé (donc infection ancienne)

Q27: Dans cette situation, le patient :

- A. Je ne risque plus de développer l'infection
- B. Je risque toujours de développer l'infection
- C. Je peux ne plus développer l'infection
- D. Je porte la bavette
- E. Je porte la bavette

Q28: Après un Accident de Travail, la transmission la plus élevée est :

- A. VIH
- B. VHB
- C. VHC
- D. Staphylocoque doré
- E. Candida Albicans

Q29: Dans le cadre de l'accident de travail, la lésion :

1. Lésion corporelle
2. D'origine extérieure
3. A l'intérieur de l'entreprise
4. En temps du travail
5. En rapport avec le travail

A(1, 3, 5)

B(1, 2, 4)

Q30: le malade bénéficiant d'un arrêt de travail signifie :

1. Que la victime remplit les conditions de l'arrêt de travail
2. Que la victime doit être en arrêt de travail pendant toute la durée de l'exposition professionnelle
3. Que la victime n'a pas de maladie professionnelle
4. Que la victime a été exposé à une maladie professionnelle

8(1, 3, 4)

A(1, 2, 4)

Q26: Suite à la décision prise, Mr B.M s'interroge sur l'efficacité vaccinale. Puisque j'ai entamé la vaccination :

- A. Je suis en principe protégé contre l'infection ;
- B. Le vaccin est inefficace ;
- C. Si j'avais reçu ma deuxième dose, je n'aurais pas contracté l'infection ;
- D. Une fois guéri, doit-on reprendre le schéma vaccinal c'est-à-dire deux injections, pour développer mon immunité ;
- E. Poursuivre juste avec la deuxième injection.

Deux mois plus tard, Mr B.M revient nous voir, complètement rétabli, il a fait sa sérologie et trouvé un taux d'IgG élevé (donc immunisé contre la covid 19). Il nous posa certaines questions.

Q27: Dans cette situation et puisque j'ai développé mon immunité, est-ce que :

- A. Je ne risque plus d'être contaminé ;
- B. Je risque toujours d'être réinfecté ;
- C. Je ne peux plus porter ma bavette au travail ;
- D. Je porte la bavette quand je pars travailler seulement
- E. Je porte la bavette dans les endroits publics seulement.

Q28: Après un Accident avec exposition au sang, lequel des germes suivants a le risque de transmission le plus élevé?

- A. VIH
- B. VHB
- C. VHC
- D. Staphylocoque doré
- E. Candida Albicans

Q29: Dans le cadre de l'accident du travail, la matérialité de l'accident signifie :

- 1. Lésion corporelle
- 2. D'origine extérieure et soudaine
- 3. A l'intérieur de l'entreprise
- 4. En temps du travail
- 5. En rapport avec le travail

A(1, 3, 5)

B(1, 2, 4)

C(1, 2, 3)

D(1, 2, 5)

E(1, 2, 3, 5)

Q30: le malade bénéficiant de la présomption d'origine dans le cas d'un cancer professionnel, signifie

- 1. Que la victime remplit les conditions inscrites dans le tableau
- 2. Que la victime doit apporter la preuve de l'origine professionnelle (lien entre la maladie et l'exposition professionnelle)
- 3. Que la victime n'a pas à apporter la preuve de l'origine professionnelle
- 4. Que la victime a été exposée habituellement au risque pris en compte dans le tableau des maladies professionnelles

A (1, 2, 4)

B (1, 3, 4)

C (1, 4)

D (1, 3)

E (3, 4)

C.H.U. Constantine
Dr. M. L. KHALDI
MÉDECIN ASSISTANT
MÉDECINE DE TRAVAIL

Date de l'épreuve : 05/09/2021

Corrigé Type

Barème par question : 0.666667

N°	Rép.
1	C
2	B
3	A
4	B
5	C
6	B
7	B
8	E
9	C
10	A
11	A
12	C
13	B
14	C
15	E
16	D
17	C
18	C
19	B
20	B
21	B
22	D
23	B
24	B
25	D
26	E
27	B
28	B
29	D
30	B

C.H.U. Constantine
DR. M. J. KHALDI
MAITRE ASSISTANT
MEDECINE DE TRAVAIL